

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 15 janvier 2018.....	5

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 15 JANVIER 2018**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de Mme Isabelle LETRILLART

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD

RAPPORT N° 000
Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 001 - 002 - 003 - 004 - 005
- 006 - 007

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 001 – 002 – 003 – 004 – 005 – 006 et 007,

(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 001 – 002 – 003 – 004 – 005 – 006 et 007 respectivement intitulés :

- Election du Président du Conseil départemental,
- Détermination de la composition de la Commission permanente,
- Election des membres de la Commission permanente,
- Délégations au Président du Conseil départemental,
- Délégations au Président du Conseil départemental en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie,

- Délégations à la Commission permanente,
- Renouvellement des Commission d'études du Conseil départemental,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



Isabelle LETRILLART

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Georges FOURRE, Doyen d'âge

Secrétaire de séance : M. Thomas DUDEBOUT, en sa qualité de benjamin de l'Assemblée départementale

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD

RAPPORT N° 001
Election du Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 3121-15, L. 3121-16, L. 3122-1 et L. 3122-2,

Constatant que la condition de quorum est respectée,

Siégeant en Assemblée plénière, après présentation des candidatures de Mme Florence BONNARD TREVISAN, MM. Franck BRIFFAUT, Nicolas FRICOTEAUX et Jean-Luc LANOUILH procède à l'élection du Président du Conseil départemental.

Le résultat du scrutin est le suivant :

· Votants : 42
· Exprimés : 42
· Majorité absolue : 22.

Ont obtenu :

* Mme F. BONNARD TREVISAN : 5 voix
* M. Franck BRIFFAUT : 7 voix
* M. Nicolas FRICOTEAUX : 24 voix
* M. Jean-Luc LANOUILH : 6 voix.

M. Nicolas FRICOTEAUX ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, il est élu Président du Conseil départemental.

Le Président de séance
en sa qualité de Doyen d'âge,



Georges FOURRE

Le Président du
Conseil Départemental



Nicolas FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD

RAPPORT N° 002
Détermination de la composition de la Commission permanente

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

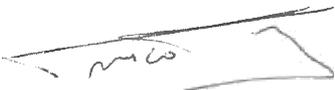
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3121-16, L.3122-4 et L.3122-5,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour, 13 abstentions) que la Commission permanente sera composée comme suit, outre le Président du Conseil départemental, membre de droit :

- 11 Vice-Présidents,
- 30 autres membres.

Le Président du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/01/2018 à 13:48:05
Référence : 2dd182bc743d6958f8435e88d26d91bb42fd993b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 003
Election des membres de la Commission permanente

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 3121-15, L. 3121-16, L. 3122-4 et L. 3122-5,

Après avoir déterminé la composition de la Commission permanente, procède à la répartition des sièges de cette dernière et à l'élection des Vice-Présidents.

I – Répartition des sièges de la Commission permanente (élection de la Commission permanente) :

Quatre listes ont été déposées auprès du Président dans l'heure qui a suivi la décision du Conseil départemental relative à la détermination de la composition de la Commission permanente.

Le Président en donne lecture.

Unanimement favorable au scrutin public, le Conseil départemental procède à l'élection de la Commission permanente à la représentation à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, entre les listes ci-dessous :

Liste Intergroupe de la Majorité pour l'Aisne

Mme Pascale GRUNY
 M. Pierre-Jean VERZELEN
 Mme Michèle FUSELIER
 M. François RAMPPELBERG
 Mme Isabelle LETRILLART
 M. Michel POTELET
 Mme Colette BLERLOT
 M. Pascal TORDEUX
 Mme Isabelle ITTELET
 M. Georges FOURRE
 Mme Bernadette VANNOBEL
 M. Thomas DUDEBOUT
 Mme Françoise CHAMPENOIS
 M. Bruno BEAUVOIS
 Mme Jocelyne DOGNA
 M. Frédéric VANIER
 Mme Anne MARICOT
 M. Freddy GRZEZICZAK
 Mme Carole DERUY
 M. Jean-Pierre BONIFACE
 Mme Marie-Françoise BERTRAND
 M. Philippe TIMMERMAN

Liste Intergroupe – Gauche axonaise

Mme Florence BONNARD TREVISAN
 M. Michel CARREAU
 Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN
 M. Michel COLLET
 Mme Fabienne MARCHIONNI
 M. Thierry DELEROT
 Mme Monique SEBASTIJAN
 M. Jean-Luc LANOUILH
 Mme Annie TUJEK
 M. Fawaz KARIMET
 Mme Caroline VARLET

Liste Front National

M. Franck BRIFFAUT
 Mme Marion SAILLARD
 M. Claude MOUFLARD
 Mme Martine PIGONI
 M. Armand POLLET
 Mme Anne-Marie FOURNIER
 M. Noël LECOULTRE

Liste Indépendante

Marie-Christine GILLIOT.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

- Conseillers présents et représentés : 42
- Votants : 42
- Suffrages exprimés : 42.

Ont obtenu :

Listes	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste Intergroupe de la Majorité pour l'Aisne	23	22
Liste Intergroupe – Gauche axonaise	11	11
Liste Front National	7	7
Liste Indépendante	1	1

Les membres élus à la Commission permanente sont les suivants :

Mme Pascale GRUNY
M. Pierre-Jean VERZELEN
Mme Michèle FUSELIER
M. François RAMPPELBERG
Mme Isabelle LETRILLART
M. Michel POTELET
Mme Colette BLERLOT
M. Pascal TORDEUX
Mme Isabelle ITTELET
M. Georges FOURRE
Mme Bernadette VANNOBEL
M. Thomas DUDEBOUT
Mme Françoise CHAMPENOIS
M. Bruno BEAUVOIS
Mme Jocelyne DOGNA
M. Frédéric VANIER
Mme Anne MARICOT
M. Freddy GRZEZICZAK
Mme Carole DERUY
M. Jean-Pierre BONIFACE
Mme Marie-Françoise BERTRAND
M. Philippe TIMMERMAN
Mme Florence BONNARD TREVISAN
M. Michel CARREAU
Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN
M. Michel COLLET
Mme Fabienne MARCHIONNI
M. Thierry DELEROT
Mme Monique SEBASTIJAN
M. Jean-Luc LANOUILH
Mme Annie TUJEK
M. Fawaz KARIMET
Mme Caroline VARLET
M. Franck BRIFFAUT

Mme Marion SAILLARD
M. Claude MOUFLARD
Mme Martine PIGONI
M. Armand POLLET
Mme Anne-Marie FOURNIER
M. Noël LECOULTRE
Mme Marie-Christine GILLIOT.

II – Election des Vice-Présidents :

Une liste relative à l'élection des Vice-Présidents est présentée dont le Président donne lecture.

Le Conseil départemental, unanimement favorable au scrutin public, procède à l'élection des Vice-Présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, sur la liste ci-dessous :

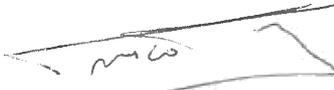
- M. Pierre-Jean VERZELEN
- M. Michel POTELET
- Mme Isabelle LETRILLART
- Mme Colette BLERIOD
- M. Georges FOURRÉ
- M. Pascal TORDEUX
- Mme Isabelle ITTELET
- Mme Michèle FUSELIER
- M. François RAMPENBERG
- M. Thomas DUDEBOUT
- Mme Bernadette VANNOBEL.

La liste présentée, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix), est élue.

Les Vice-Présidents élus sont en conséquence :

1er Vice-Président.....M. Pierre-Jean VERZELEN
2ème Vice-Président.....M. Michel POTELET
3ème Vice-Président.....Mme Isabelle LÉTRILLART
4ème Vice-Président.....Mme Colette BLÉRIOT
5ème Vice-Président.....M. Georges FOURRÉ
6ème Vice-Président.....M. Pascal TORDEUX
7ème Vice-Président.....Mme Isabelle ITTELET
8ème Vice-Président.....Mme Michèle FUSELIER
9ème Vice-Président.....M. François RAMPENBERG
10ème Vice-Président.....M. Thomas DUDEBOUT
11ème Vice-Président.....Mme Bernadette VANNOBEL.

Le Président du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/01/2018 à 13:48:01
Référence : f6428a111f99e3a33a885167dd6b003cf80b0088



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 004
Délégations au Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-22, L.3211-2, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1, L.3221-10-1 et L.1413-1,

Vu sa délibération en date du 15 janvier 2018 relative au rapport n° 001,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

Décide de donner délégation au Président du Conseil départemental pour exercer les compétences reprises aux articles :

1) L. 3211-2, 3° à 17°, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2) L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en chargeant le Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le département dans les actions intentées contre lui, devant les juridictions nationales des ordres judiciaire et administratif sans limitation de degré de juridiction ;

3) L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le domaine indiqué dans le rapport du Président.

Le Président
du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 005

**Délégations au Président du Conseil départemental en matière
d'emprunt et de ligne de trésorerie**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-22 et L.3211-2,

Vu sa délibération en date du 15 janvier 2018 relative au rapport n° 001,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

Donne délégation au Président du Conseil départemental d'exercer les compétences reprises aux 1° et 2° de l'article L. 3211-2 du CGCT avec les précisions suivantes :

Pour les nouveaux financements d'emprunts

Le montant des emprunts à souscrire est limité à la somme inscrite chaque année aux budgets (BP. BS. DM.) ;

La durée maximale des emprunts est fixée à 30 ans ;

La typologie des produits de financement sera conforme à la classification figurant dans la charte « GISSLER » et la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 ;

La possibilité de recourir à tout type de profil d'amortissement et au différé d'amortissement ;
La possibilité que le contrat permette de changer d'index de référence en cours de vie de l'emprunt dès lors que les index offerts respectent la typologie des produits de financement autorisés ;
La possibilité que le contrat permette la modification de la durée de l'emprunt dès lors que la durée modifiée ne dépasse jamais la durée maximale autorisée ;
La possibilité que le contrat permette de modifier la périodicité et le profil d'amortissement de l'emprunt ;

Pour les opérations financières utiles à la gestion des emprunts

La possibilité pour le nouvel emprunt de refinancement d'être souscrit à hauteur du capital restant dû sur l'emprunt ou les emprunts refinancés éventuellement majoré de tout ou partie de l'indemnité due à l'occasion du refinancement, sans pouvoir porter exclusivement sur le montant de l'indemnité due ;
La possibilité que le montant de l'éventuelle indemnité due au titre de l'emprunt ou des emprunts refinancés puisse être totalement ou partiellement intégré au taux du nouvel emprunt de refinancement ;

La durée des emprunts de refinancement sera fixée en fonction des annuités restant à courir ;

La typologie des produits de refinancement autorisés sera conforme à la classification figurant dans la charte « GISSLER » et la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 ;

La possibilité de recourir lors du refinancement à tout type de profil d'amortissement avec possibilité de différé d'amortissement ;
La possibilité que le nouveau contrat de refinancement permette de changer d'index de référence en cours de vie de l'emprunt dès lors que les index offerts respectent la typologie des produits de refinancement autorisés ;
La possibilité que le nouveau contrat de refinancement permette la modification de la durée de l'emprunt dès lors que la durée modifiée ne dépasse jamais la durée maximale autorisée pour les emprunts de refinancements ;
La possibilité que le nouveau contrat de refinancement permette de modifier la périodicité et le profil d'amortissement de l'emprunt ;

Pour les lignes de trésorerie

de fixer à **60 millions d'euros** leur montant maximal.

Le Président
du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 006
Délégations à la Commission permanente

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 3211-2, L. 3312-1, L.1612-12 à L.1612-15,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de consentir à la Commission permanente une délégation pour statuer dans les matières relevant du Conseil départemental, à l'exception :

1) des attributions visées aux articles L.3312-1, L.1612-12 à L.1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2) des décisions à prendre dans les domaines suivants : règlement intérieur du Conseil départemental ; définition des politiques départementales et notamment des régimes d'aides et de subventions ; décisions à prendre sur les schémas et plans départementaux et plus globalement sur les documents à caractère stratégique ;

3) des décisions à prendre dans les domaines faisant l'objet de délégations au Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/01/2018 à 13:47:56
Référence : 5cde38659bb09751a3aa092f0619d2b99a8a9357



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 15 janvier 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 007
Renouvellement des Commissions d'études du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 3121-15 et L. 3121-22,

Vu la liste présentée des candidats en qualité de membres des Commissions d'études,

Après en avoir délibéré,

1) A l'unanimité, décide :

- la constitution de huit Commissions d'études, aux dénominations suivantes :

- 1^{ère} Commission : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE
- 2^{ème} Commission : EDUCATION ET JEUNESSE
- 3^{ème} Commission : AGRICULTURE, LABORATOIRE, TOURISME ET LOGEMENT
- 4^{ème} Commission : INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS

- 5^{ème} Commission : SPORT ET CULTURE
- 6^{ème} Commission : AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITES, AUTONOMIE ET INSERTION
- 7^{ème} Commission : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
- 8^{ème} Commission : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE TERRITORIALE ;

- de porter à 7 membres, outre le Président ou son représentant, membre de droit, toutes les Commissions ;

2) Procède dans les conditions suivantes à la désignation des membres des Commissions :

La liste présentée comporte les candidatures suivantes :

1^{ère} Commission
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- Mme J. DOGNA
- M. M. POTELET
- Mme P. GRUNY
- M. J-L. LANOUILH
- M. F. KARIMET
- M. F. BRIFFAUT

2^{ème} Commission
EDUCATION ET JEUNESSE

- Mme A. MARICOT
- M. P. TIMMERMAN
- M. F. VANIER
- Mme F. MARCHIONNI
- Mme A. TUJEK
- Mme M. SAILLARD

3^{ème} Commission
AGRICULTURE, LABORATOIRE, TOURISME ET LOGEMENT

- M. J-P BONIFACE
- M. B. BEAUVOIS
- Mme C. VARLET
- Mme M.C. GILLIOT
- M. M. COLLET
- M. C. MOUFLARD

4^{ème} Commission
INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS

- M. B. BEAUVOIS-
- M. T. DUDEBOUT
- Mme M. FUSELIER
- Mme M. SEBASTIJAN
- Mme F. BONNARD TREVISAN
- M. A. POLLET

**5^{ème} Commission
SPORT ET CULTURE**

- M. F. VANIER
- Mme C. VARLET
- M. T. DELEROT
- Mme M. PIGONI
- Mme J. DOGNA
- M. F. RAMPELBERG

**6^{ème} Commission
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITES, AUTONOMIE ET INSERTION**

- M. G. FOURRE
- M. M. CARREAU
- Mme A. TUJEK
- M. N. LECOULTRE
- Mme C. DERUY
- M. F. GRZEZICZAK

**7^{ème} Commission
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Mme B. VANNOBEL
- Mme B. FOURNIE-TURQUIN
- M. C. MOUFLARD
- Mme M.F BERTRAND
- Mme A. MARICOT

**8^{ème} Commission
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE TERRITORIALE**

- Mme F. CHAMPENOIS
- M. M. CARREAU
- Mme A.M. FOURNIER
- M. T. DUDEBOUT
- M. F. RAMPELBERG.

Dans la mesure où le nombre de candidats n'excède pas le nombre de places et conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental, conformément à la liste déposée.

Le Président du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/01/2018 à 13:47:53
Référence : d16c4705b1775fae8e270a84ebef7bfbd165642a